

Equipements de travail

ET 006

Monter, vérifier et utiliser des échafaudages roulants

Monteur – Utilisateur et Vérificateur interne - recommandation R457

Public

Toute personne appelée à monter, vérifier (selon l'arrêté du 21 décembre 2004), utiliser et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice technique du fabricant.

Prérequis

Le stagiaire devra :

- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice du fabricant (textes, plans et schémas)
- Être apte à travailler selon les caractéristiques de la formation (travail en hauteur, port de charges, ...)
- Bénéficier d'un avis d'aptitude médicale permettant d'effectuer des opérations de montage et de démontage des échafaudages, donné dans le cadre du suivi individuel renforcé prévu par l'article R 4624-23 du code du travail
- Être formé à l'utilisation des Equipements de Protection Individuelle (EPI) contre les chutes de hauteur

Finalité de la formation

Monter, utiliser, réaliser les vérifications réglementaires de mises et remises en service, trimestrielles et journalières prévues par l'arrêté du 21 décembre 2004 et au sens de la R457, et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant.

Objectifs

- Se situer et être acteur de la prévention des risques
- Monter et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant
- Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage roulant
- Utiliser un échafaudage roulant en sécurité

Contenu

- Les enjeux de la prévention
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs
- La prévention des risques :
 - Signaler les situations dangereuses
 - Communiquer - rendre compte
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation
- L'exploitation de la notice du fabricant
- Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent
- La préparation du montage
- Le montage et le démontage en sécurité d'un échafaudage roulant
- L'examen d'adéquation
- L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage
- La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage
- Le compte-rendu de vérification
- Les règles d'utilisation en sécurité d'un échafaudage roulant

Méthodes pédagogiques

Exposés.

Apports théoriques.

Mises en situations pratiques.

Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.

Nombre de stagiaires

De 3 stagiaires au minimum à 8 stagiaires au maximum par formateur.

Durée

2 jours minimum (soit 14 heures).

Nota : Dans le cas où la formation « Monter, vérifier et utiliser des échafaudages roulants » - 2 jours est associée à la formation « Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied » - 3 jours, la Durée totale de la formation peut être ramenée à 4 jours minimum.

Modalités d'évaluation

À l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, l'entité habilitée leur délivre une attestation de compétences formation validant les acquis.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :

[Organismes habilités à dispenser les formations Échafaudages roulants](#)